



## Procès-verbal

### Bureau Directeur téléphonique du 11 juillet 2013

- Présents : BETTENFELD Jacques, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.
- Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, BAUDE Pascal, PERRUCHET Claude, JACQUET Michel.
- Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, FEUILLAN Jean-Pierre, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël. La séance est ouverte à 12 h du siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur valide le procès-verbal de sa séance du 14 juin 2013.

Le Bureau Directeur adresse, au nom de la FFHB, toutes ses félicitations aux arbitres Karim et Raouf GASMI pour leur nomination au grade IHF.

Le Bureau Directeur procède à une série de validations d'ordre règlementaire :

1. Saisi par la Ligue d'Aquitaine de handball, le Bureau fédéral, compétent au titre d'un cas non prévu conformément à l'article 1.2 des règlements généraux, décide à l'unanimité de suivre les décisions du Bureau Directeur de la Ligue du 2 juillet visant à :
  - accorder la gratuité des mutations et de délivrer des licences de type A pour les joueuses licenciées en 2012-13 au sein des associations sportives, d'une part US Mios-Biganos Bassin d'Arcachon, d'autre part CA Bègles, et qui demeurent en 2013-14 dans l'Union Mios-Biganos Bègles HB (société sportive par actions simplifiées –SAS- à laquelle les deux associations confient la gestion de l'équipe première évoluant en LFH, de l'équipe réserve évoluant en N1F et du centre de formation),
  - appliquer, à compter de la saison 2014-15, la réciproque en cas de retour dans l'association d'origine (UMBBA ou CAB) des joueuses adhérentes de l'Union en 2013-14 et qui étaient licenciées en 2012-13 au sein de l'UMBBA ou du CAB.
2. Le cadre règlementaire fixé, depuis plusieurs saisons sportives, par le règlement Coupe de la Ligue féminine qualifie 6 clubs directement pour les quarts de finales de la Coupe de la Ligue : le club organisateur (tête de série n°1) et les 5 clubs européens à l'issue de la saison précédente. Or, en 2013-14, le club de Dijon est qualifié en Coupe des Coupes (du fait de sa place de finaliste de la Coupe de France nationale) mais évoluera en D2F. Il n'y aura donc que 4 équipes européennes dans le championnat LFH (Metz, Fleury, Issy-Paris et l'Union Mios-Bègles), toutes qualifiées d'office pour les quarts de finale de la Coupe de la Ligue. Le mode de détermination des deux autres équipes directement qualifiées en quarts de finale relève donc d'un cas non prévu et, en application de l'article 11 du règlement de la compétition, de la compétence du Bureau Directeur fédéral. Par conséquent, sur proposition de la COC et de la DTN, le Bureau Directeur décide d'adopter la règle déjà applicable pour déterminer la 6<sup>ème</sup> équipe qualifiée lorsque le club organisateur est également l'un des 5 clubs européens. Précisément, les deux premiers clubs non-européens à l'issue de la saison 2012-13 (soit Nîmes et Le Havre) sont donc qualifiés directement pour les quarts de finale. Comme prévu par le règlement, les équipes classées 7<sup>ème</sup> (Nice), 8<sup>ème</sup> (Toulon St Cyr) et 9<sup>ème</sup> (Besançon) du championnat LFH 2012-13 et l'équipe accédant de D2F (Nantes), disputeront les 1/8<sup>èmes</sup> de final à l'issue desquels deux équipes rejoindront les 6 autres pour disputer les quarts. Les finalités se dérouleront du 20 au 23 février 2014 en Lorraine.

3. Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Claude SCARSI, Président de la Commission Nationale des Finances et du Budget, le Bureau Directeur approuve la désignation de Mme Monique ANSQUER comme membre de cette commission.
4. Cartes licences 2013/2014 : il avait été proposé, à cause de fraudes constatées au cours de la saison, de ne remettre qu'un seul exemplaire de la carte licence pour la saison 2013-2014, une information dans ce sens avait été donnée lors de l'Assemblée Générale de Caen et rappelée lors de certaines réunions fédérales. Malgré ce, les ligues avaient reçu une quantité de cartons pour garder la configuration habituelle de deux cartes licences par licencié du fait que les commandes avaient déjà été transmises par le service financier fédéral avant cette proposition. Plusieurs ligues ont exprimé leur surprise et leurs doutes quant à l'efficacité de cette mesure alors que la carte est à la fois un outil d'appartenance à la FFHB et une manière de fonctionner qui nécessite une organisation à prévoir. Alain JOURDAN propose de sursoir à cette décision pour la saison à venir et d'étudier de nouveaux supports (licence et/ou carte d'adhérent) pour la saison 2014-2015 en fonction des évolutions à envisager de l'informatique fédérale. Le Bureau Directeur valide à l'unanimité cette proposition.
5. Nouvelles conventions en renouvellement ou création pour 2013-2014 soumises à l'approbation du Bureau Directeur :

*- Suite à la réunion de la Commission Nationale des Statuts et de la Règlementation (CNSR) du 19 juin 2013 :*

**1 - Conventions entre clubs au niveau national Sénior pour la saison 2013-2014**

**1.1** - Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 25.4.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement des conventions entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

Féminines :

1) AS Auxois Montbard / HBC Semur en Auxois (N3F)

2) Saint Michel Sports Handball - Sainte Geneviève Sports Handball : « Val d'Orge Handball féminin » (N2F)

**1.2** - Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 25.3.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

1) La Valette Handball / Handball Gardéen / Elite Masculine Gardéenne et Valettoise : « La Valette Handball Gardéen » (N3M)

2) Handball Mougins-Mouans-Sartoux / Mandelieu-La Napoule Handball – HB3M (N2M)

**2 - Conventions entre clubs concernant une équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans) pour la saison 2013-2014**

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 26.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivants concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans), pour la saison 2013-2014 :

Masculins :

1) Beaune Handball / HBC Meursault / AO Arnay le Duc / CS Pernand Vergelesses Handball : « Sud Côte d'Or Handball » (Ligue de Bourgogne) ;

2) Aulnay Handball / Handball Livry Gargan (Ligue Ile de France Est)

3) Handball Mougins-Mouans-Sartoux / Mandelieu-La Napoule Handball – HB3M (Ligue de Côte d'Azur)

4) La Valette Handball / Handball Gardéen / Elite Masculine Gardéenne et Valettoise « La Valette Handball Gardéen » (Ligue de Côte d'Azur)

5) OGC Nice Handball / Cavigal Nice Handball / ASBTP Nice Handball : « Métropole Nice Côte d'Azur Handball » (Ligue de Côte d'Azur)

Féminines :

1) CO Saint Fons – Vénissieux Handball (Ligue du Lyonnais)

*- Suite à la réunion de la CNSR du 26 juin 2013 :*

**1 - Conventions entre clubs au niveau national Senior pour la saison 2013-2014**

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 25.4.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement des conventions entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

1) ESS Dieulouard – Handball Blenod et Pont à Mousson (N2M)

**2 - Conventions entre clubs concernant une équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans) pour la saison 2013-2014**

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 26.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivants concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans), pour la saison 2013-2014 :

Masculins :

1) « Handball Sud 93 » entre les clubs Villemomble Handball, HBC Gagny et Montfermeil Handball (Ligue Ile-de-France Est)

Féminines :

1) « Handball Sud 93 » entre les clubs Villemomble Handball, HBC Gagny, Montfermeil Handball, Noisy le Grand Handball et AS Bondy Handball (Ligue Ile-de-France Est)

2) Espoir Moiranaise Handball – AL Voiron Handball – HBC Coublevie (Ligue Dauphiné-Savoie)

*- Suite à la réunion de la CNSR du 3 juillet 2013 :*

**1 - Conventions entre clubs au niveau national Senior pour la saison 2013-2014**

**1.1** - Sur proposition de la CNSR, tel que prévu à l'article 25.4.2 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement de la convention entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

1) « Territoire Est Charente » entre les clubs Union Centre Charente Handball et Entente Chasseneuil-La Rochefoucault (N2M)

**1.2** - Sur proposition de la CNSR, tel que prévu à l'article 25.3.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création de la convention entre clubs suivante, pour la saison 2013-2014 :

1) AST Chateaufort en Thymerais et Dreux AC (N3F)

**2 - Conventions entre clubs concernant une équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans) pour la saison 2013-2014**

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 26.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivants concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans), pour la saison 2013-2014 :

Masculins :

1) « Pays Aisne/Oise Handball » entre les clubs AS Soissons Handball et Compiègne HBC (Ligue de Picardie)

2) « Bassin Amiénois » entre les clubs Amiens Picardie Handball et HBC Corbié (Ligue de Picardie)

3) « Territoire Atlantique Handball » entre les clubs Aunis Handball et Rochefort HBC (Ligue de Poitou-Charentes)

4) JS Cherbourg – CL Tourlaville (Ligue de Normandie)

5) « Paris Galaxy Masculin Handball » entre les clubs Association Paris Handball, Paris Université Club Handball, Paris Sport Club Handball, CSM Finances Handball, US Métro Handball, Paris 18 Handball et Martigua SCL Handball (Ligue de Paris-Ile de France Ouest)

6) « Entente Handball Val d'Oise » entre les clubs Saint Gratien Sannois HBC, HBC Franconville, HBC Saint Leu-Taverny, HBC Soisy Andilly Margency, FB2M Handball, HBC Parisis, CSM Eaubonne Handball, Handball Saint Brice 95, AS Roissy Handball, AS Saint Ouen l'Aumône, HBC Villiers le Bel, Cergy Pontoise Handball, Handball Goussainville et HBC Val d'Oise (Ligue de Paris-Ile de France Ouest)

Féminines :

1) « CJF ASNA » entre les clubs ES Arques Handball et CEP Saint Nicolas Handball (Ligue de Normandie)

2) « HB Féminin Eure/Andelle » entre les clubs FJEP Fleury sur Andelle et Entente Val de Reuil-Louviers (Ligue de Normandie)

- 3) « Entente Féminine Sud de l'Oise » entre les clubs HBC Chambly, HBC Crépy en Valois, Senlis Handball et HBC Villers Saint Paul (Ligue de Picardie)
- 4) « Filière Féminine 79 » entre les clubs Celles sur Belle HBC, Niort Handball Souchéen, FRHB Lezay, SA Moncoutant, HBC Prahecq, Val d'Egray Handball et Pamproux Handball (Ligue de Poitou-Charentes)
- 5) « Entente Grand Strasbourg Féminin » entre les clubs ASPTT Strasbourg Handball, AS Hoenheim Sports Handball et Strasbourg Sud Handball (Ligue d'Alsace)
- 6) « Paris Galaxy Féminin Handball » entre les clubs Association Paris Handball, Paris Sport Club Handball, US Métro Handball, et Stade Français Handball (Ligue de Paris-Ile de France Ouest)
- 7) US Palaiseau Handball – Massy Essonne Handball (Ligue de Paris-Ile de France Ouest)

- *Suite à la réunion de la CNSR du 10 juillet 2013.*

## **1 - Conventions entre clubs au niveau national Senior pour la saison 2013-2014**

**1.1** - Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 25.4.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement de la convention entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

- 1) Strasbourg Robertsau Handball et Handball Club Schiltigheim (N1M et N3M)

## **2 - Conventions entre clubs concernant une équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans) pour la saison 2013-2014**

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 26.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivantes concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans), pour la saison 2013-2014 :

### Masculins :

- 1) « Alliance Nord Handball » entre les clubs Mélançois HB Ronchin – Faches Thumesnil et CO Wattrelos (Ligue du Nord-Pas-de-Calais)

### Féminines :

- 1) « Entente Bréhal-Granville Manche Handball » entre les clubs Bréhal Handball et Patronage Laïque de Granville Handball (Ligue de Normandie)
- 2) « Handball féminin 14 » entre les clubs ASL Chemin Vert Caen, Courseulles HBC, Caen HB, CL Colombelles HB, ES Troarn, Vales Dunes HB, Entente Port Bayeux Bessin, Molay Littry HB, ES Carpiquet, ES Falaise et CA Lisieux (Ligue de Normandie). La Commission a pris acte que, dans le domaine sportif de la CMCD, l'équipe objet de cette convention sera comptabilisée dans le socle de base du club Courseulles HBC, et que les entraîneurs seront comptabilisés dans le socle de base de leur club respectif. Cependant, elle ne valide pas que, le cas échéant et si nécessaire, ces entraîneurs puissent être comptabilisés pour le club Courseulles HBC, même avec l'accord de leur club d'appartenance. Le Bureau Directeur s'en remet à l'avis de la CNSR sur ce sujet et approuve la convention à cette réserve près.

Sur le sujet des conventions entre clubs, le Bureau Directeur demande à Claude PERRUCHET de préparer des statistiques sur les évolutions depuis la mise en place du dispositif. Pour la saison 2013-2014, sur 56 conventions renouvelées ou créées, 38 conventions concernent les moins de 18 ans (18 masculines et 20 féminines) et 18 conventions concernent les championnats nationaux (7 masculines et 11 féminines). Le Conseil d'Administration d'octobre 2014 étudiera les avis de la CNSR et émettra un avis sur ce dispositif qui marque une évolution souvent liée aux pressions des collectivités locales.

Pascal BAUDE évoque la situation de l'organisation des poules des championnats de France pour la saison 2013-2014. A ce jour et en attente des derniers recours susceptibles d'être engagés, la situation semble se stabiliser sur l'ensemble des championnats avec une poule de ProD2 et une poule de N1M qui pourraient, chacune, comprendre 13 équipes (au lieu, respectivement, de 14 et de 12).

Sur proposition de la COC et en application de l'article 12 du Règlement général des compétitions nationales, le Bureau Directeur valide les schémas de compétition suivants avec ces deux poules de 13 :

- En ProD2 : pas de modification de la formule de compétition ni du calendrier mais une équipe exempte par journée ; l'équipe classée 13<sup>ème</sup> à l'issue du championnat sera reléguée en N1M pour 2014-15 et l'équipe classée 12<sup>ème</sup> disputera le barrage à 4 avec les 3 équipes classées 1ères de leur poule de N1 ;

- En N1M : pas de modification de la formule de compétition mais une modification du calendrier pour la poule concernée (poule 3) puisque nécessité de 4 journées supplémentaires. Les équipes classées 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> seront reléguées en N2M pour 2014-15.

Afin de ne pas pénaliser les clubs de la poule concernée de N1M dans la préparation de leur saison, la COC propose d'ouvrir dans Gesthand et de communiquer à tous les clubs de la poule 3 de N1M susceptible d'évoluer à 13 équipes, les deux hypothèses de grille et calendrier : d'une part à 12 équipes, d'autre part à 13 équipes. Cela permettra aux clubs, sans attendre l'issue éventuelle des procédures contentieuses, de saisir leurs conclusions des matchs aller pour chacune des deux situations envisagées.

Pascal BAUDE rappelle les difficultés liées aux défections constatées depuis les publications des poules nationales, qui engendrent des transferts de clubs d'une poule à l'autre et des mécontentements de la part de certains clubs. La COC s'attache à faire ses meilleurs efforts pour respecter au mieux les proximités géographiques, dans le respect de la réglementation applicable en matière de repêchage.

Joël DELPLANQUE a rappelé que lors de l'Assemblée Générale de la LNH le passage de 14 à 16 clubs dans cette division a été adopté à l'unanimité pour la saison 2016-2017. Il a tenu aussi à préciser lors de cette même assemblée qu'il s'opposerait à cette décision dans le souci, notamment, de préserver le calendrier de préparation de l'équipe de France.

Lors de la dernière Assemblée Générale de la LFH, la FFHB a proposé de subventionner, à hauteur de 50% du coût d'achat HT, l'acquisition par les clubs professionnels féminins d'un revêtement de sol à tracé unique Handball, dans un souci d'accompagner leur structuration. Le Bureau Directeur regrette que peu de clubs aient manifesté leurs candidatures. Par ailleurs, les contrats de travail d'Aurélia PILET et d'Aurélie REMY ont été signés et la nouvelle structuration de la LFH fera l'objet d'une annonce aux clubs pour la rentrée.

Pour ce qui concerne la ProD2, et suite au départ de Michel BONFILS, les sujets d'ordre administratif et juridique restent gérés par le service des Commissions juridiques. Les aspects « communication » seront plus spécifiquement suivis par Maximilien COSTESEQUE sous couvert de Florence LECAT.

Grégory PRADIER, ayant été recruté sur le poste de Directeur des Services de la FFHB, a adressé sa lettre de démission en tant qu'administrateur fédéral. En référence aux statuts fédéraux, Joël DELPLANQUE, en qualité de Président, proposera au Conseil d'Administration la cooptation de Georges POTARD pour remplacer Grégory PRADIER comme membre du Conseil d'Administration fédéral. Cette cooptation devra être validée par la prochaine Assemblée Générale. Par ailleurs, le Président informe les membres du Bureau d'autres situations liées à la disponibilité de certains administrateurs.

Claude PERRUCHET fait part de la publication de la version 7 de la proposition de modification des statuts fédéraux qui intègre la notion de parité homme/femme notamment au regard du projet de loi *pour l'égalité entre les femmes et les hommes* récemment présenté en Conseil des ministres ; un domaine qui selon Jacques BETTENFELD a déjà bien été pris en compte dans les évolutions antérieures de nos statuts par rapport à d'autres fédérations sportives. L'idée est partagée unanimement par les membres du Bureau Directeur qu'il faut dès 2017 intégrer ces évolutions dans les projets de modification des statuts sur lesquels l'avis des membres du Conseil d'Administration est attendu pour le 12 septembre 2013.

Jacques BETTENFELD évoque le Séminaire organisé par le CNOSF auquel il a participé avec Alain KOUBI, ayant pour objet d'étudier l'évolution de la gouvernance du sport pour le futur. Il indique également qu'à l'occasion de la mise en place du Conseil National du Sport le CNOSF avait décidé de faire une déclaration préliminaire puis de se retirer de la séance.

Après la visite de Jocelyne MOCKA-RENIER et d'Emmanuel GRANDIN en Guyane, il semblerait que des garanties d'engagement aient bien été apportées par les collectivités territoriales par rapport à la possibilité de création d'un emploi de CTF pour cette ligue. Néanmoins, Claude SCARSI et Alain KOUBI estiment encore qu'à ce jour les pièces comptables de 2012 présentées et la vision sur la situation financière sur le premier semestre 2013 ne permettent pas d'avoir toutes les assurances sur les capacités présentées pour l'installation de ce poste. Le Bureau Directeur renouvelle sa position de principe qui consiste à n'apporter son soutien qu'aux structures mettant à sa disposition en toute sincérité les éléments comptables et financiers lui permettant de s'engager en toute connaissance et transparence. Ces conditions ne sont pas, à ce stade, réunies avec la Ligue de Guyane.

La note d'orientation de la Commission Développement doit parvenir la semaine prochaine auprès des Ligues et Comités pour expliciter les modalités de fonctionnement proposées à partir de la saison 2013-2014, avec un pilotage national et territorial qui associe élus et salariés dans le cadre des objectifs et des stratégies définis par les politiques territoriales via le schéma de développement. Le Mondial 2017, la formation de dirigeants, la problématique du hand en forme sur la santé et les offres de pratique, le club house-convivialité, le hand ensemble, le top club (labellisation des clubs) seront des moments de construction de projets conçus et animés ensemble par le territoire. Le calendrier sera aussi un élément essentiel de cette dynamique.

La tournée FDJ qui, au départ a été mise en place par le service marketing sur une sollicitation de notre partenaire, doit être remise au service des handballeurs au travers du calendrier diffusé dans les ligues, comités et clubs. Sa situation sur le central de ces animations doit conforter et favoriser une vision positive et offensive de notre sport sur ces sites originaux.

Le site Internet fédéral se met progressivement en place même si certains accès restent encore à activer. Il s'agit aussi d'un travail de contenus et d'actualisation de certains espaces qui impliquent des rédacteurs à déterminer. L'aspect convivial et l'accessibilité par un nouveau design semble avoir eu un écho satisfaisant auprès des utilisateurs. Certaines fonctionnalités permettant la recherche rapide de matchs et compétitions sont en cours de construction.

Le mardi 9 juillet 2013, s'est déroulé, au siège du Comité National Olympique et Sportif Français, un séminaire d'information à destination des territoires candidats à l'organisation d'une phase de la compétition du Mondial 2017. 19 villes étaient représentées. Tous les éléments qui constituent la trame du travail à mettre en place pour l'organisation de cette compétition et les animations périphériques ont fait l'objet d'une présentation, de questions, de débats et de propositions par les participants. Ce changement d'organisation a nécessité des échanges et des explications qui ont permis de répondre à certaines inquiétudes. Le choix des sites sera fait dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Le Président informe les membres du Bureau Directeur des hypothèses en cours concernant la Maison du Handball et qui doivent faire l'objet d'un travail d'approfondissement pour un choix qui devrait intervenir à la rentrée.

Des Bureaux Directeurs « physiques » se dérouleront les 12 et 13 septembre 2013 qui devront préciser ~~dans~~ les priorités affichées à ce jour, les modalités de fonctionnement collaboratif des responsables élus des secteurs d'activités et des différents services par rapport aux engagements financiers fédéraux qui seront ensuite présentés au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale dans la cadre du budget 2014. L'Informatique, la DTN, la Maison du handball et le Mondial 2017 seront des axes essentiels pour la rentrée 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 30.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général